

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN EN ILE-DE-FRANCE - ANALYSES ET PROPOSITIONS

19 novembre 2015 La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 redéfinit les contours de la politique de la ville. Elle lance un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour la période 2014-2024, prolongement du premier programme (PNRU 1) démarré en 2004. Quels enseignements tirer du PNRU 1 avant la nouvelle programmation ? Quelles ambitions pour le NPNRU et quel rôle pour la Région Ile-de-France ?

LE PNRU 1 EN ILE-DE-FRANCE DES RÉSULTATS VISIBLES MAIS DES LIMITES À CONSIDÉRER

→ Les résultats en Ile-de-France :

- 39 000 logements démolis
- 42 000 reconstructions
- 89 000 réhabilitations
- 7% de diversification du parc

→ Les points positifs :

- des changements visibles pour un meilleur cadre de vie ;
- des habitants globalement satisfaits ;
- un nombre de logements sociaux reconstruits un peu supérieur à ceux démolis.

→ Les points négatifs :

- des résultats mitigés en matière de mixité sociale et de développement économique des quartiers ;
- des habitants peu associés ;
- des doutes sur la pérennité des changements ;
- des difficultés rencontrées par les porteurs de projet.

Si le PNRU 1 en Ile-de-France enregistre peu de spécificité par rapport aux autres régions, il s'est néanmoins caractérisé par une faible gouvernance d'ensemble.

LE NPNRU EN ILE-DE-FRANCE UNE AMBITION INSUFFISANTE MAIS UN RÔLE À JOUER POUR LA RÉGION

Au niveau national, le financement du NPNRU représente 40% de celui du PNRU 1 pour un nombre de quartiers presque identique. La Région Ile-de-France a annoncé en juin 2015 qu'elle s'engagerait à nouveau dans le NPNRU en mobilisant 1 Md€ en faveur de 59 projets d'intérêt national et 41 d'intérêt régional. Si cet engagement est confirmé, elle pourrait financer le NPNRU francilien à quasi-parité avec l'ANRU et devenir un partenaire incontournable, porteur d'une responsabilité nouvelle.

LE CESER D'ILE-DE-FRANCE SOUHAITE QUE LA RÉGION :

- réaffirme son engagement de 1 Md€ en 2016 pour limiter le « saupoudrage » ;
- renouvelle son partenariat financier avec l'ANRU autour de trois principes : convergence, simplification et stabilité. Une gestion mutualisée des fonds doit être envisagée ;
- suive les contrats de ville et protocoles de préfiguration. Des stratégies de développement économique et de participation des habitants doivent être identifiables dans chaque quartier. La desserte en transports et la répartition équilibrée de l'offre de logements sociaux sont également des éléments essentiels dans ce suivi. ■

LE PNRU 1 EN CHIFFRES

47 Md€ (16,2 Md€ en Ile-de-France)

- ▶ 12,35 Md€ de fonds ANRU (4,5 Md€ en Ile-de-France)

490 quartiers et **398** conventions signées, dont **119** en Ile-de-France

→ Engagement de la Région Ile-de-France : **1,234 Md€**

Sources : ANRU, IAU IDF, ONZUS, Région IDF

LE NPNRU EN CHIFFRES

20 Md€ (5 Md€ estimés en Ile-de-France)

- ▶ 5 Md€ de fonds ANRU (1,4 Md€ estimés en Ile-de-France)

216 quartiers d'intérêt national (59 en Ile-de-France)

263 quartiers d'intérêt régional (46 en Ile-de-France).

→ Engagement annoncé par la Région Ile-de-France : **1 Md€**

Sources : ANRU, Région IDF

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) EN RÉGION ILE-DE-FRANCE - ANALYSES ET PROPOSITIONS

Rapport et avis présentés au nom de la commission Ville, habitat et cadre de vie par Didier DURAN

LES PROPOSITIONS DU CESER

La rénovation urbaine doit être un moyen de redynamiser des quartiers. Au vu du bilan du PNRU 1, le Ceser considère que la réussite du NPNRU dépend de la prise en compte de deux axes majeurs : le développement d'activités économiques et la participation des habitants tout au long du projet. Dans ces deux domaines qui ont fait défaut dans le PNRU 1, le Ceser formule 8 propositions concrètes à la Région Ile-de-France :

SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS LES QUARTIERS DU NPNRU

« Remettre l'économie au cœur du quartier »

DES MOYENS À GARANTIR

SANCTUARISER L'ÉQUIVALENT D'AU MOINS 5% DES FONDS RÉGIONAUX ANNONCÉS, afin de doubler – a minima – la proportion et les crédits de soutien à l'activité économique dans les quartiers en NPNRU, soit une enveloppe de 5 M€ par an sur 10 ans.

SYSTÉMATISER ET SOUTENIR LES ÉTUDES DE POTENTIALITÉS ÉCONOMIQUES et de détection des besoins des habitants dans les quartiers du NPNRU.

SYSTÉMATISER L'ASSOCIATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES et notamment de l'artisanat en amont des nouveaux Projets de rénovation urbaine (PRU).

DES DISPOSITIFS DE « DROIT COMMUN » À MOBILISER

ÉTENDRE LE DISPOSITIF DE SENSIBILISATION ITINÉRANTE À L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE aux lycées franciliens en quartiers prioritaires, notamment en NPNRU.

ABONDER LE FONDS DE GARANTIE BPIFRANCE

ILE-DE-FRANCE pour le développement et la pérennisation des entreprises en quartiers prioritaires, notamment en NPNRU.

SOUTIEN À LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS DU NPNRU

« Replacer l'humain au cœur du quartier »

SANCTUARISER EN FONCTIONNEMENT L'ÉQUIVALENT DE 5% DES FONDS RÉGIONAUX ANNONCÉS, afin de soutenir la participation des habitants de quartiers en NPNRU, soit une enveloppe de 5 M€ par an mobilisable tout au long du programme.

EN AMONT DES PROJETS, METTRE LES HABITANTS EN CAPACITÉ D'Y PARTICIPER en créant une bourse régionale étudiante dédiée à l'implication citoyenne dans les PRU.

PENDANT ET APRÈS LES PROJETS, ÉTOFFER LA GESTION DE QUARTIER et accompagner les habitants au changement en soutenant la mobilisation de volontaires : service civique et emplois d'avenir, selon les missions.



Clichy Montfermeil
Crédit : Ceser

Retrouver l'intégralité du rapport et de l'avis sur : ceser-iledefrance.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT Sylvain Roche - Tél. : 01 53 85 77 11 - sylvain.roche@iledefrance.fr